



Direction générale de la cohésion sociale  
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Synthèse de l'actualité

15 mai 2012

### Action institutionnelle

#### Suites de l'abrogation de la loi sur le harcèlement sexuel

Selon **Liaisons sociales**, la Chancellerie a indiqué le 10 mai dans une circulaire aux parquets la marche à suivre afin de poursuivre sur la base d'autres qualifications les procédures annulées du fait de l'abrogation de la loi sur le harcèlement sexuel. La décision des Sages a provoqué des réactions indignées des associations de défense des droits des femmes (voir ci-dessous **Lutte contre les violences**), amenant tant Nicolas SARKOZY que François HOLLANDE à promettre une nouvelle loi dans les plus brefs délais. Dans sa circulaire, la Chancellerie distingue les possibilités de poursuite en fonction de l'avancement des procédures. « *Au stade des poursuites, avant saisine de la juridiction répressive, il vous appartiendra d'examiner si les faits initialement qualifiés de harcèlement sexuel peuvent être poursuivis sous d'autres qualifications, telles que celles relatives aux violences volontaires, le cas échéant avec préméditation, voire au harcèlement moral si ces faits ont eu lieu dans le cadre de relations professionnelles* », précise la circulaire. « *La qualification de tentative d'agression sexuelle pourra également, le cas échéant, être retenue* », ajoute le texte.

#### Les bureaux d'aide aux victimes seront désormais généralisés dans les TGI

Les bureaux d'aide aux victimes (BAV) seront désormais généralisés à tous les tribunaux de grande instance (TGI), selon un décret du **ministère de la Justice** paru le 8 mai au Journal officiel (Décret n° 2012-681 du 7 mai 2012 relatif aux bureaux d'aide aux victimes). Il existe aujourd'hui des bureaux d'aide aux victimes dans une cinquantaine de TGI, sur les 160 que compte le pays. Le décret, qui entrera en vigueur aujourd'hui, « *généralise à tous les tribunaux de grande instance la possibilité d'instituer des bureaux d'aide aux victimes* », conformément à ce qu'avait annoncé le garde des Sceaux, Michel MERCIER, le 22 février.

[Télécharger le texte sur Légifrance](#)



# Egalité et non discrimination

## Un laboratoire de l'égalité entre les femmes et les hommes



Et encore deux pages sur l'Islande dans **Libération** (daté du 15 mai). Sous le titre « *L'Islande, bon mixte bon genre* », le quotidien souligne que « *l'île est un laboratoire de l'égalité hommes-femmes* » dans de nombreux domaines comme les salaires, les quotas, la parité au gouvernement, etc. (synthèses des 4 février, 24 juillet, 31 décembre 2009, 16 décembre 2010 et 30 avril 2012). Mais le mouvement vient de loin : « *au Moyen âge, les Islandaises pouvaient être propriétaires de leurs biens, qu'elles étaient libres d'acheter et de vendre* » explique l'un des témoins rencontrés par **Libération**. A signaler également un article dans **Elle** du 4 mai sur la journaliste Thora ARNORSDOTTIR, qui doit accoucher en mai... et sera probablement élue présidente de l'Islande en juin !

## Trouble à l'ordre public et atteinte aux bonnes mœurs et au sacré

Le patron de la chaîne tunisienne **Nessma** jugé pour « *atteinte au sacré* » après la diffusion l'an dernier du film franco-iranien « *Persepolis* » a été condamné le 3 mai par un tribunal tunisien au paiement d'une amende de 2 400 dinars (1 300 euros environ) (synthèse du 6 février 2012). Nabib KAROUÏ a été condamné au versement d'une amende de 2 400 dinars pour la diffusion au public d'un film « *troublant l'ordre public et portant atteinte aux bonnes mœurs* » (on croit rêver NDC) selon le jugement annoncé au tribunal de première instance de Tunis. « *Persepolis* » est un long métrage d'animation français de Vincent PARONNAUD et Marjane SATRAPI sorti en France le 27 juin 2007. Autobiographique, le film s'inspire de la bande dessinée éponyme de Marjane SATRAPI (synthèses des 30 mai, 26 juin 2007 et 28 mars 2008).



## « Israël : insoumises aux religieux de l'extrême »

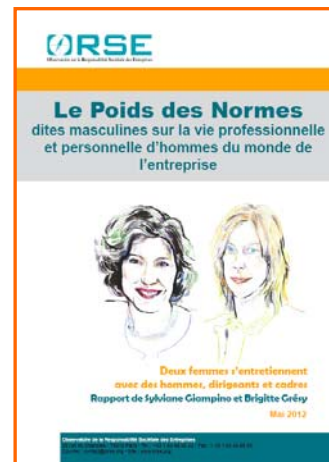
« *Parce qu'elles refusent d'être parquées à l'arrière des bus ou harcelées pour « indécence », des femmes se révoltent* », **Marie Claire** daté de juin revient sur la bataille des femmes israéliennes contre les religieux ultra-orthodoxes qui « *veulent plier la société juive à leur loi* » (synthèses des 6, 15 décembre 2011, 13, 19 janvier et 30 mars 2012). Le mensuel a suivi plusieurs de ces femmes qui ont décidé, avec « *beaucoup de courage* » de quitter « *les communautés particulièrement rigoristes du monde des « harédim » (les « craignants-Dieu* ») ».



# Egalité dans la vie professionnelle

## L'ambivalence des hommes face à la montée des femmes dans l'entreprise

« Faire émerger des paroles d'hommes sur la question de l'égalité entre hommes et femmes, à la fois dans l'entreprise et dans la vie privée : l'initiative est peu commune » annonce **Le Monde** du 10 mai qui annonce la publication du rapport commandé par l'**Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises** (ORSE) à l'inspectrice des affaires sociales Brigitte GRESY et à la psychanalyste Sylviane GIAMPINO (synthèse du 30 avril). Selon le quotidien, le rapport décrypte les « regards masculins sur ces questions » et souligne que « les hommes interrogés dans leur enquête traversent une période de "brouillage" des repères traditionnels. Confrontés à la montée des femmes dans le monde du travail, parfois tentés de miser davantage sur leur vie privée, ils ne sont pas reconnus comme pères par l'entreprise, et certains disent même rencontrer des freins au sein même du couple ». « Il y a incontestablement du brouillage sur la ligne des hommes et des ambivalences. Emerge ainsi un sentiment de double dépossession » explique le communiqué de presse de l'ORSE, « dépossession d'un univers dont ils étaient les maîtres, le monde du travail car l'entreprise ne rend pas toujours les promesses escomptées et les femmes, partenaires admirées, deviennent aussi des concurrentes enviées à une époque d'actions positives en leur faveur » et « et dépossession d'un univers, la famille, dans lequel leur ancien statut de pourvoyeur de revenu et de chef de famille doit évoluer vers une nouvelle place à reconfigurer ». Et l'Observatoire de présenter alors deux pistes : « travailler sur les systèmes de représentation dans l'ensemble de l'organisation sociale, par la mise en œuvre délibérée d'une culture de l'égalité » et « pour les entreprises et les politiques publiques, favoriser un réel exercice de la parentalité quotidienne et tout au long de la vie des pères et des mères ».



[Télécharger le rapport sur le site de l'ORSE](#)

## Comment lutter contre le délit de maternité ?

« Comment lutter contre le délit de maternité ? », reprenant une expression de Brigitte GRESY, c'est la question que se pose **Marie Claire** daté de juin 2012. Le mensuel fait en effet un constat accablant des discriminations au travail en raison d'une grossesse qui toucheraient selon le magazine une femme sur quatre. « Le sexisme serait-il au mieux de sa forme ? » se questionne **Marie Claire** qui ajoute que « heureusement, des droits existent et de plus en plus de salariées s'en emparent pour se battre ». Le journal fait un tour complet de la question et, à l'aide de plusieurs témoignages, donne quelques conseils pour se battre.

## Le club des administrateurs reste très fermé

**Le Monde** du 9 mai estime que l'obligation légale de nommer davantage de femmes n'a pas bousculé le club très fermé des administrateurs de grands groupes. « Les groupes vertueux », explique le quotidien, « qui avaient déjà manifesté leur volonté d'ouvrir leur conseil à des personnalités aux profils variés, profitent effectivement de la nomination de femmes pour le diversifier encore davantage et apporter de nouvelles compétences au service de leur stratégie. Mais ils sont minoritaires ». En revanche, souligne **Le Monde**, « la plupart des grands groupes se mettent en conformité avec la loi en piochant dans un même petit vivier de femmes, comme s'il n'en existait pas d'autres capables d'assumer cette fonction avec compétence. Les administratrices élues se retrouvent ainsi à cumuler cinq, six, voire sept mandats et participent donc au maintien de la "consanguinité" des conseils ».

## L'irrésistible ascension de Margarita LOUIS-DREYFUS

Sous le titre « *L'irrésistible ascension de Margarita LOUIS-DREYFUS* », **Le Monde Magazine** du 5 mai se penche en sept pages sur la carrière de la propriétaire de l'Olympique de Marseille, Margarita LOUIS-DREYFUS. « *Elle aurait pu se contenter des 300 millions d'euros qu'il lui léguait* », raconte **Le Monde**. « *Mais à la mort de Robert LOUIS-DREYFUS, en 2009, sa veuve est partie en guerre pour s'imposer à la tête de l'empire familial. Une bataille sans merci qui a établi la glaçante réputation de la toute puissante patronne de l'OM* ». **Les Echos** du 15 mai placent également les « *vérités* » de Margarita LOUIS-DREYFUS à la une et revient sur la transformation du groupe. « *Acquisitions, cotation* »... le quotidien économique souligne que l'entreprise « *se donne les moyens de grossir* ». Nous avons évoqué Margarita LOUIS-DREYFUS dans nos synthèses des 5 et 8 avril 2011. Depuis, la femme d'affaire a fait l'objet de plusieurs articles (**Le Parisien** du 10 juin 2011, **Le Nouvel Observateur** des 8 septembre et 1<sup>er</sup> décembre 2011, **Le Figaro** du 8 décembre 2011, **L'Express** du 14 décembre 2011, **Le Figaro** du 20 février 2012 et **Les Echos** du 16 mars 2012).



## Lucetta SCARAFFIA, la « féministe » du Vatican

Sous le titre « *La « féministe » du Vatican* », **La Croix** du 15 mai consacre sa page « *portrait* » à l'historienne et journaliste italienne Lucetta SCARAFFIA. « *Marxiste en mai 68, cette plume journalistique, éditorialiste à L'Osservatore Romano, plaide la cause des femmes dans l'Église* » indique **La Croix** qui place en exergue cette petite phrase de la spécialiste : « *c'est le christianisme qui a enseigné la parité et qui a été à l'origine de l'émancipation féminine* ».

## Parité politique

### Hannelore KRAFT, l'Allemagne francophile...

On imaginait Ursula VON DER LEYEN, la ministre du Travail allemande (synthèses du 9 septembre et 23 décembre 2012), pour succéder à Angela MERKEL en septembre 2013. Mais voilà qu'en conduisant le Parti social-démocrate (SPD) aux élections régionales en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le Land le plus peuplé d'Allemagne avec 18 millions d'habitants, Hannelore KRAFT, devient une sérieuse concurrente. A 16 mois des législatives allemandes, les conservateurs d'Angela MERKEL ont en effet subi une débâcle au cours du scrutin régional test du 13 mai, alors que l'opposition fédérale sociale-démocrate, opposée à la politique d'austérité de la chancelière, remporte une très nette victoire. Sous le titre « *Hannelore KRAFT, une rivale pour MERKEL* », **Le Figaro** du 14 mai et **La Croix** du 15 mai dressent le portrait de la dirigeante de la région. Selon **Le Figaro** cette « *francophile et parfaite francophone* », jouit d'une forte cote de popularité, « *prône une méthode douce pour lutter contre les déficits* » et « *s'est imposée comme l'une des principales voix d'opposition à la chancelière allemande* ». Pour **La Croix**, « *l'étoile montante des sociaux-démocrates allemands (...) a été la première à soutenir ouvertement la candidat François HOLLANDE* ».



## Egalité dans la vie personnelle et sociale

### Le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels en débat

Dans notre récapitulatif sur les élections présidentielles (synthèse du 11 mai) nous n'avons pas abordé le thème du mariage et de l'adoption pour les couples homosexuels. Le 6 avril (**La Croix**) et le 11 avril (**Libération**) soulignaient que la reconnaissance de l'homoparentalité était devenue un thème de campagne... « *Un gage d'ouverture* » pour la gauche, indiquait **La Croix**. Le quotidien catholique ajoutait que « *pour la droite, refuser de franchir ce pas, c'est garantir les valeurs traditionnelles de la famille* ». Mais pour **Libération** « *les homos crient famille* » et « *la loi actuelle est hypocrite* ». Plusieurs journaux ont signalé depuis la convergence de vue entre François HOLLANDE et Barack OBAMA... **Le Monde** (13/14 mai), lui, prévient : « *contre le mariage gay, les catholiques (sont) prêts à se mobiliser* », puis, le 15 mai, dans les colonnes du quotidien, Daniel BORRILLO, juriste, estime dans une tribune que « *le mariage homosexuel est une avancée nécessaire* ». **Libération** consacre enfin deux pages aux « *nuages persistants sur l'arc-en-ciel* »... Le journal décrypte le dernier rapport de **SOS Homophobie** (qui ne s'appelle toujours pas **SOS LGBTphobie** ! NDC) qui confirme un niveau élevé d'agressions verbales ou physiques contre les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres. Le quotidien signale par exemple 152 agressions physiques en 2011 ou une augmentation de 36 % « *des malveillance homophobes au travail* » (également dans **Le Monde** du 16 mai). Pour finir signalons que **Libération** (3 avril) et **La Croix** (4 avril) annoncent que le film « *Le Baiser de la Lune* » destiné à expliquer l'homosexualité aux CM1-CM2 est « *enfin distribué après deux ans de polémiques* » (synthèse du 5 septembre 2011). Le 17 mai se tiendra, comme chaque année, la **Journée internationale de lutte contre l'homophobie**.



[Télécharger le rapport de SOS Homophobie](#)

### Le libre choix de son genre s'impose en Argentine

Après l'autorisation du mariage homosexuel en 2010, le Sénat argentin a approuvé le 10 mai un projet de loi permettant aux transsexuels et travestis de choisir librement leur genre. Le texte autorise les citoyens argentins à déclarer le sexe de leur choix, et ainsi de changer d'état civil selon leur bon vouloir, sans nécessiter l'accord d'un médecin ou d'un juge. L'identité de genre ne dépend plus que du « *vécu intérieur et individuel du genre, tel que la personne le perçoit elle-même* » (D'après agences). On signale à cette occasion la page du **Monde** du 12 mai consacrée aux « *Modèles ambigus* ». « *Nés hommes, ils incarnent la féminité : Miss ou mannequin, Jenna, Andrej et Lea ont fait de leur différence une valeur ajoutée* ». (Voir synthèse du 23 décembre 2011).

## Lutte contre les violences

### Une affaire de harcèlement au ministère de la Défense

Une femme-matelot de 26 ans a porté plainte contre son premier-maître, après avoir subi des réflexions et des gestes déplacés à répétition, a-t-on appris début mai. « *La grande muette se serait bien passée de tout ce bruit* » commentait **Le Figaro** du 3 mai. « *Un cas de harcèlement sexuel dans la marine, à Metz, crée des remous si bouillonnants que le ministre de la Défense, Gérard Longuet, et le ministre du Travail, Xavier Bertrand, ont été priés d'intervenir, saisis par l'Association de défense des droits des militaires (Adefdromil)* » indique le quotidien qui décrit le véritable enfer au quotidien qu'a vécu la jeune femme.

## Suites de l'abrogation de la loi sur le harcèlement sexuel

Suite à l'abrogation immédiate de l'article 222-33 du code pénal relatif au délit de harcèlement sexuel par le **Conseil constitutionnel** et au vide juridique ainsi créé, une manifestation organisée par plusieurs associations féministes (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail -



AVFT, Femmes solidaires, la Marche mondiale des femmes, le Collectif national des droits des femmes - CNUF) a rassemblé samedi 5 mai entre 200 et 300 personnes place Colette, à deux pas du Conseil. Au terme de ce rassemblement unitaire pour protester contre l'abrogation immédiate du délit de harcèlement sexuel par le Conseil constitutionnel, L'AVFT a invité les manifestant-es à prendre la direction du commissariat du premier arrondissement de Paris afin de porter plainte contre le Conseil constitutionnel pour trouble à l'ordre public et mise en danger délibérée des victimes de harcèlement sexuel. Enfin, le 14 mai, associations féministes et syndicats se sont réunies à la Bourse du travail à Paris ont fait le point sur la situation. L'AVFT est en effet prête à envoyer une proposition de loi au futur gouvernement dès qu'il sera formé. En espérant la voir évoluer en projet de loi et votée en juin prochain. Mais selon les associations, le manque de concertation se fait déjà sentir: « Certains sénateurs sont en train de réécrire le texte sans nous en faire part, alors que nous détenons l'expertise sur le sujet. C'est complètement irresponsable. On réclame une méthodologie plus intelligente », résume la déléguée générale de l'AVFT citée par le quotidien gratuit **20 Minutes**.

D'une manière générale les journaux ont consacré de longs passages à la décision du **Conseil constitutionnel** et aux centaines de procédures qui sont ainsi menacées (« *Victimes et prévenus veulent redéfinir le délit de harcèlement sexuel* » **La Croix** du 4 mai, « *Le harcèlement sexuel perd sa loi* » **Libération** du 5/6 mai, « *La loi sur le harcèlement sexuel abrogée* » **Le Figaro** du 5/6 mai, « *Harcèlement sexuel : après la censure, les craintes des plaignantes* » **Le Monde** du 6/7 mai, « *Le harcèlement sexuel de nouveau légal en France* » **L'Humanité** du 7 mai, « *Les harcelés sans droits ni lois* » **L'Express** du 16 mai). Avec un tout petit peu plus de recul les journaux reviennent sur le sujet dans différentes analyses comme **L'Humanité** du 9 mai (« *Le harcèlement sexuel dépénalisé* ») ou **La Croix** du 8 mai (« *Redéfinir le délit de harcèlement sexuel, une tâche délicate* »). **Le Figaro** souligne de son côté dans son édition du 8 mai que « *Le Conseil constitutionnel s'immisce dans la vie privée* » et qu'ainsi, « *les sages s'affirment peu à peu comme une cour suprême* ». Le 15 mai, sous le titre « *Halte à l'inflation législative !* », le quotidien donne la parole à Anne-Sophie LE POURHIET, professeure de droit public, qui considère « *qu'il est inutile de multiplier les infractions dans les textes, en prenant l'exemple du harcèlement sexuel* ». **Le Quotidien du Médecin**, enfin, souligne que, après la loi abrogée, « *c'est maintenant la question de harcèlement moral qui se trouve attaquée au travers d'une question prioritaire de constitutionnalité* »... Pour conclure, signalons avec **Le Monde** des 13/14 mai, que le dernier numéro (n° 384 - mai 2012) de la revue **Esprit** « *tombe à pic* ». Sous le titre « *Harcèlement : prévenir et punir* », le quotidien du boulevard Blanqui rend compte de ce numéro intitulé « *Harcèlement, filiation, inceste : le désarroi des tribunaux* »...

### « Le viol ne serait pas un crime ? »



**L'Humanité Dimanche** pose la question : « *Le viol ne serait pas un crime ?* » et ce n'est pas une provocation mais une inquiétude. L'hebdomadaire a rencontré Emmanuelle PIET (photo), présidente du **Collectif féministe contre le viol**, qui fait le point sur le traitement judiciaire de ce crime (qui doit être jugé en cour d'assises et est passible de 15 ans de prison selon le code pénal). Selon la spécialiste, alors que seulement 10 % des 70 000 femmes concernées font appel à la justice, 3 plaintes sur 4 seraient traitées par un tribunal correctionnel... Pour Emmanuelle PIET, cette « *correctionnalisation* » du viol est une « *sous-justice* ». Elle raconte par exemple avoir assisté au tribunal correctionnel « *à une affaire de viol sur mineurs qui a été jugée en 20 minutes* »...

## Culture, communication

### Manifeste du mouvement H/F : « Démocratisons la culture par la parité »

La naissance du **mouvement H/F**, pour l'égalité femmes/hommes dans l'art et la culture, avait été qualifiée d'« événement » par la philosophe Geneviève FRAISSE, au regard de son caractère spontané et inattendu. Une première association se crée en Rhône-Alpes en 2008. Des collectifs et associations H/F se forment par la suite dans plusieurs régions (par ordre chronologique : Ile-de-France, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Picardie, Aquitaine... Pour se constituer, à l'occasion du Festival d'Avignon 2011, en une Fédération inter-régionale qui compte aujourd'hui 700 adhérents-es. Le mouvement vient de diffuser un manifeste intitulé « Démocratisons la culture par la parité ».



[Télécharger le manifeste sur le site du mouvement H/F Ile-de-France](#)

### Cannes 2012... « Tant qu'il y aura des hommes »

Au cœur de la polémique sur le festival de Cannes (dont plusieurs journaux soulignent que la « marraine » est Maryline MONROE ou que l'on a au jury 4 hommes et 4 femmes autour du président Nanni MORETTI), on signalera les efforts de **Madame Figaro** du 15 mai qui a consacré plusieurs articles au cinéma des femmes. Pour l'hebdomadaire, Elise DOMENACH, philosophe, se demande d'abord si « le cinéma peut être l'allié du combat des femmes » ? « Oui », répond-elle, « s'il rompt avec les stéréotypes. Il pose les enjeux d'une éthique féministe ». **Madame Figaro** consacre également son « portfolio » à « 6 réalisatrices sous les projecteurs » dans ce milieu « très viril »...

« Tant qu'il y aura des hommes »... Parfois, un petit clip vaut mieux qu'un long discours... Plutôt que de revenir sur les débats et espoirs autour des précédentes sélections (synthèses des 19 mai 2010, 18 avril, 13 et 24 mai 2011), ou bien d'évoquer la réponse du directeur général du festival à **La Barbe** (synthèse du 11 mai), en résumé : les femmes ne font pas d'œuvres de qualité, nous préférons vous livrer sans commentaire le petit film mis en ligne par le blog **CbeauLePouvoir** pour dénoncer les « zéro réalisatrice » du Festival de Cannes 2012...

[Voir « Festival de Cannes 2012 fiction ! »](#)

### Patty, Jeanne et les trous dans l'histoire des femmes

Le texte de Patty SMITH publié dans **Libération** sur Jeanne d'Arc « Jeanne d'Arc n'appartient à personne » (synthèse du 11 mai) n'a pas convaincu tout le monde... Une de nos lectrices de la région Centre nous écrit : « Alors qu'Orléans vient de célébrer le 600<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc (ici c'est une véritable institution), il serait intéressant de signaler à Patty Smith que Jeanne d'Arc n'était pas une petite bergère dans son champ avec ses moutons. C'est un mythe. Et les mites font des trous dans l'histoire des femmes »... (Illustration ci-dessous : Dessin de F'MURRR).



# Agenda

## Stéréotypes et genre : les résultats d'un programme de recherche-action



« *Que pensent les femmes des hommes et les hommes des femmes au travail ? Après des décennies d'écart de rémunération et de non-mixité dans les instances de direction, la question du changement des mentalités apparait aujourd'hui comme cruciale pour briser le plafond de verre* ». Parce que la lutte contre les stéréotypes est essentielle pour faire progresser l'égalité Femmes-Hommes en entreprise, IMS-Entreprendre pour la Cité, en partenariat avec le MEDEF organisent le **jeudi 24 mai** une présentation du programme de recherche-action et des résultats de l'étude « Stéréotypes et Genre » ainsi qu'un guide pratique destiné à toutes les entreprises.

[Pour en savoir plus sur le site du MEDEF](#)



## Football féminin : Lyon en finale de la Ligue des championnes !

Il y a bien longtemps que nous n'avons pas évoqué le parcours des Bleues ou celui de nos Violettes (synthèse du 19 janvier). Nous y reviendrons bientôt. En attendant, à noter dans les agendas la finale féminine de la Ligue des Champions **le jeudi 17 mai**. En demi-finale retour, les femmes de l'Olympique lyonnais ont souffert pour tenir un 0-0 face à Posdam. Mais elles se sont bel et bien qualifiées pour une troisième finale de Ligue des champions d'affilée. Elles affronteront donc Francfort à Munich le 17 mai prochain.



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

**Direction générale de la cohésion sociale** – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Bureau de l'animation et de la veille - [dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr](mailto:dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr) - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>